



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire du 8 août 2016, à 20 h, en la salle du conseil, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé au 2980, boulevard Saint-Joseph.

Cette dérogation a pour effet :

- De permettre, pour une aire de stationnement, un revêtement de sol en pavé alvéolé, et ce, bien que le Règlement stipule que toutes les surfaces doivent être en asphalte, béton, pavé de béton autobloquant ou tout autre matériau de maçonnerie.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de la séance.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 21 juillet 2016.

M<sup>e</sup> Danielle Ruest  
Secrétaire d'arrondissement  
Arrondissement de Lachine

## REQUEST FOR MINOR EXEMPTION

NOTICE is hereby given that at the regular sitting of August 8, 2016, at 8 p.m., in the council chamber, 1800, boulevard Saint-Joseph, Lachine, the borough council will render a decision on a request for a minor exemption to By-law number 2710 on zoning, regarding the immovable located at 2980, boulevard Saint-Joseph.

This exemption would:

- Allow parking facilities to have an open-grid pavement, despite the fact that the By-law stipulates that all surfaces must be made out of asphalt, concrete, interlocking concrete paving stone or any other masonry materials.

Any interested person may be heard by borough council during the sitting with regard to this request.

Given in Montréal, borough of Lachine, this July 21, 2016.